



## VILLE DE DOLE

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole  
**Séance du 2 octobre 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 03  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 26 septembre 2017  
Date de publication : 10 octobre 2017

**Conseillers présents** : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.  
Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme  
Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Jean-Pierre CUINET, M.  
Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M.  
Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle  
DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON,  
Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme  
Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M.  
Alexandre DOUZENEL, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M.  
Ako HAMD AOUI, Mme Phanie BOUVRET, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean  
BORDAT, M. Jean-Marie SERMIER

**Référence**

N° 17.02.10.111

**Commission**

Aménagement du Territoire

**Objet**

Complément d'inscriptions  
de chemins ruraux au Plan  
Départemental des  
Itinéraires de Promenades  
et de Randonnées

**Secrétaire de séance**

Sylvette MARCHAND

**Conseillers absents ayant donné procuration :**

M. Sevin KAYI à M. Philippe JABOVISTE  
Mme Isabelle VOUTQUENNE à Mme Catherine DEMORTIER  
Mme Laetitia CUSSEY à M. Pascal JOBEZ (jusqu'à la DCM 17.02.10.109)  
M. Jean-Claude WAMBST à Mme Françoise BARTHOULOT

**Rapporteur**

Jean BORDAT

**Conseillère absente en cours de séance :**

Mme Justine GRUET (DCM 17.02.10.110)

Vu la loi du 22 juillet 1983 et la circulaire du 30 août 1988, et le document élaboré par le Comité  
Départemental du Tourisme, en concertation avec les acteurs locaux,  
Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement de la Ville » du 27 septembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCLARE** avoir pris connaissance des itinéraires de randonnée non motorisée et hors neige destinés à compléter le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) sur la commune (carte complète du réseau de randonnée sur la commune ci-jointe),
- **DEMANDE** au Conseil Départemental d'inscrire au PDIPR institué par la loi, les chemins ruraux ou portions de chemins ruraux et les portions d'itinéraires traversant des terrains communaux ou sectionnaux correspondant aux nouveaux itinéraires et au relevé cadastral ci-dessous :

Numéro du tronçon	Section cadastrale	N° de la parcelle	Remarques diverses
7	AC	71-75-76-78	Chemin de la poste
7.1	AC	62-65-66-69	Chemin de la poste
7.2	AC	60-61	Chemin de la poste
8	AC	61-62	
100	AC	78-79-81	Chemin du Golard
101	AC	78-79-82-83	

- **PREND ACTE** qu'il s'engage ainsi:
  - à conserver à ces chemins leur caractère public et ouvert, et à en empêcher l'interruption par des clôtures non ouvrables,
  - à ne pas les aliéner,
  - à prévoir le remplacement des dits chemins en cas de modifications nécessaires (suppression, remembrement, cession, ...),
- **S'ENGAGE** à vérifier auprès de son assureur que la commune est couverte en responsabilité civile pour les activités de randonnées sur ses chemins,
- **AUTORISE** le balisage, l'entretien et l'aménagement de(s) l'itinéraire(s) conformément à la Charte de Balisage en vigueur.

Fait à Dole, le 2 octobre 2017  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Baptiste GAGNOLIX

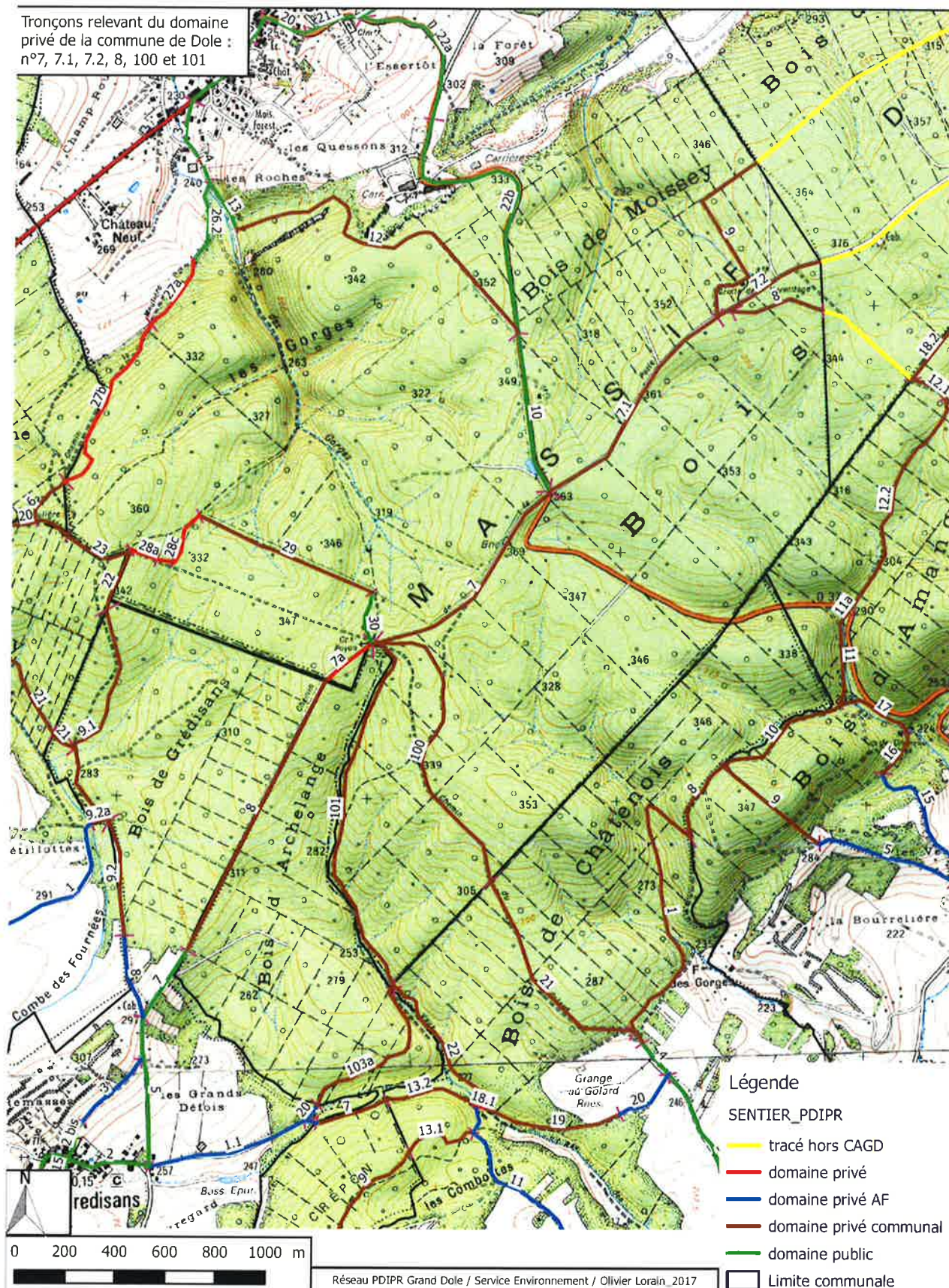
Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Environnement/Mobilité Durable



PDIPR : Carte des tronçons par type de propriété sur la commune de Moisey

Tronçons relevant du domaine privé de la commune de Dole : n°7, 7.1, 7.2, 8, 100 et 101



Réseau PDIPR Grand Dole / Service Environnement / Olivier Lorain\_2017